

ENSEMBLE

plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

NUMÉRO 71 - MARS 2025

PAIX
HIROSHIMA 80 ANS DÉJÀ

IHS
LE PÔLE FINANCIER PUBLIC

RETRAITES
DÉCONSTRUISONS LES MENSONGES

DROITS DES FEMMES
8 MARS



SOMMAIRE

MARS

04 RETRAITES

Déconstruisons les mensonges !

06 IHS

Le pôle financier public

12 MAYOTTE

Une tragédie coloniale

14 PAIX

80 ans après, plus jamais ça ...

15 A LIRE

Martha Desrumaux



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtfinances.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €



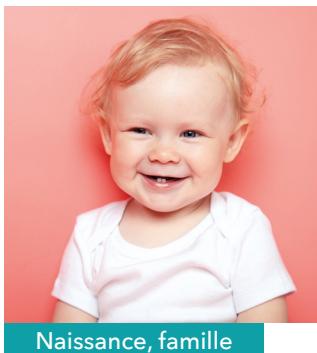
08

DOSSIER 8 MARS

Les mesures portées par
la fédération



Sollicitez la MASFIP, si vous êtes adhérent, pour un accompagnement social sur mesure **et** une intervention adaptée à vos besoins. Ainsi, **vous et vos proches** pourrez bénéficier d'une protection sociale complète. Vous **verrez** que la MASFIP peut faire **la différence dans votre vie !**



Naissance, famille



Sinistre



Handicap



Aléas de la vie, prêts



Logement



Aléas de la santé



CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER MUTUALISTE MASFIP AU 01 80 97 91 91



masfip.fr

Retraites

10 IDÉES REÇUES SUR LES RETRAITES : DÉCONSTRUISSONS LES MENSONGES !

Idée reçue n° 1 : « On vit plus longtemps, donc il faut travailler plus longtemps. »

FAUX ! L'espérance de vie en bonne santé stagne autour de 64 ans. Demander à toutes et tous de travailler plus longtemps, sans distinction de pénibilité, revient à condamner des millions de salarié·es à une fin de carrière marquée par la souffrance et la précarité.

Ce que défend la CGT :

- un départ à 60 ans avec prise en compte réelle de la pénibilité ;
- des départs anticipés jusqu'à dix ans avant pour les métiers les plus éprouvants.

Idée reçue n° 2 : « Le système des retraites est en déficit. »

FAUX ! Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), il n'y a pas de problème structurel de financement. Le prétendu « trou » des retraites est le fruit de choix politiques, notamment les exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises.

Des solutions existent pour financer les retraites :

- 11 milliards d'euros en imposant l'égalité salariale femmes-hommes ;
- 6 à 7,8 milliards d'euros en luttant contre la fraude aux cotisations ;
- 14 milliards d'euros en taxant les revenus financiers comme les salaires.

Idée reçue n° 3 : « Les régimes spéciaux sont des priviléges. »

FAUX ! Les régimes spéciaux existent pour compenser des conditions de travail spécifiques (pénibilité, horaires décalés, risques accrus). Leur suppression ne crée pas d'égalité mais nivelle par le bas.

Ce que défend la CGT :

- le rétablissement des régimes spéciaux, qu'il convient d'appeler « pionniers » ;
- une harmonisation par le haut, en élargissant ces droits à d'autres professions ;
- une véritable prise en compte de la pénibilité pour

tou·tes les travailleur·ses.

Idée reçue n° 4 : « Les senior·es peuvent facilement travailler jusqu'à 64 ans. »

FAUX ! À 62 ans, un·e salarié·e sur deux n'est déjà plus en emploi. La réforme plonge des milliers de senior·es dans un sas de précarité, entre chômage et RSA.

Les conséquences :

- une réduction de la durée d'indemnisation chômage des seniors ;
- une pénalisation des carrières hachées, notamment pour les femmes.

Ce que propose la CGT :

- un retour à la retraite à 60 ans ;
- des mesures pour garantir un emploi aux seniors plutôt que de les précariser.

Idée reçue n° 5 : « Les droits familiaux et conjugaux coûtent trop cher. »

FAUX ! Ces droits compensent notamment les inégalités femmes-hommes en matière de carrière et de salaire. Les supprimer ou les restreindre agraverait la précarité des femmes retraitées.

En 2022, les droits familiaux et conjugaux représentaient :

- 26 milliards d'euros pour les droits familiaux (majorations pour enfants) ;



© piarmo - stock.adobe.com // CC BY Finances

- 37,2 milliards d'euros pour les pensions de réversion.

Ce que défend la CGT :

- une harmonisation des droits sur le mieux-disant, en tenant compte des particularités différentes public et privé ;
- une prise en compte accrue du travail des aidant·es familiaux·les.

Idée reçue n° 6 : « Plafonner les dépenses de retraite à 14 % du PIB est une bonne mesure. »

FAUX ! Fixer un plafond budgétaire signifie mécaniquement un risque de baisser les pensions, alors que le nombre de retraité·es augmente.

Pendant que le gouvernement veut plafonner les retraites :

- 100 milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires du CAC 40 en 2024 ;
- les exonérations de cotisations sociales continuent d'explorer.

La CGT exige :

- une politique de financement solidaire et une taxation des superprofits ;
- l'arrêt des exonérations patronales injustifiées.

Idée reçue n° 7 : « La retraite par capitalisation est une bonne alternative. »

FAUX ! Là où elle est mise en place (États-Unis, Pays-Bas), elle creuse les inégalités et dépend des marchés financiers, mettant en danger les pensions en cas de crise.

Les dangers de la capitalisation :

- aucune garantie de revenu : l'épargne peut disparaître en cas de krach financier ;
- absence de solidarité : seul·es celles et ceux qui ont les moyens d'épargner peuvent se protéger ;
- impact environnemental et social : ces fonds financent souvent des industries polluantes et des délocalisations.

La CGT défend la retraite par répartition, un système solidaire et sécurisé.

Idée reçue n° 8 : « 63 ans, c'est un bon compromis. »

FAUX ! Ce « compromis » entérinerait un recul social sans répondre aux injustices de la réforme de 2023.

Ce que cela implique :

- aucune correction des inégalités pour les carrières longues, hachées ou pénibles ;
- un piège politique qui rendrait plus difficile un retour à la retraite à 60 ans ;
- un risque de passage à 65 ans après 2027.

La seule solution juste : une retraite à 60 ans avec des pensions dignes !

Idée reçue n° 9 : « Les fonctionnaires coûtent trop cher à la retraite. »

FAUX ! L'État finance les retraites de ses agent·es comme

n'importe quel employeur. Le prétendu « déficit » de 40 milliards d'euros avancé par le gouvernement est une manipulation.

Pourquoi cette fausse idée ?

- baisse des effectifs de fonctionnaires, réduisant les cotisations ;
- gel du point d'indice, impactant les recettes ;
- remplacement des fonctionnaires par des contractuels, cotisant dans d'autres régimes.

Ce que défend la CGT :

- une politique salariale qui assure l'équilibre du régime ;
- une revalorisation des carrières publiques ;
- l'embauche d'agent·es, sous statut, pour faire fonctionner les services publics.

Idée reçue n° 10 : « Il n'y a pas d'alternative à la réforme de 2023. »

FAUX ! Un retour à la retraite à 60 ans est possible avec un financement juste et solidaire.

La CGT revendique :

- une retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire ;
- une prise en compte réelle de la pénibilité ;
- une indexation des pensions sur les salaires ;
- un financement équitable basé sur les cotisations et la taxation des superprofits.

Exigeons l'abrogation de la réforme et une véritable réforme sociale des retraites !

Mobilisons-nous pour défendre nos droits !

La retraite n'est pas un privilège, c'est un droit nécessaire.

PÔLE FINANCIER PUBLIC

C'est au cours des grandes grèves contre le plan JUPPE que Gérard JACQUENOUD, secrétaire général du syndicat CGT BDPME (Banque de Développement des PME) proposa à l'ensemble des syndicats CGT de ce qu'on appelait déjà, au sein de la Fédération des Finances CGT, le secteur semi-public économique et financier, un travail commun. Gérard argumentait « toutes nos missions sont remises en cause, on se fait attaquer de toutes part, alors battons nous ensemble !

DES LUTTES UNITAIRES

La caractéristique commune à toutes ces luttes était leur caractère unitaire. C'est alors que vint l'idée non seulement de réunir tous les syndicats CGT du secteur mais l'ensemble des intersyndicales pour être solidaires ensemble de nos luttes mais aussi de porter un projet commun, une vision solidaire des missions de tous nos établissements.

**46 SYNDICATS DE 14 ÉTABLISSEMENTS
REPRÉSENTANTS 80.000 SALARIÉS !**

Cette intersyndicale rassemblait Banque de France (CFDT - CGT - SI&C - SNA) ANVAR (CGT) Centre Français de Commerce extérieur (CFDT - CFE.CGC - CGT - FO- Autonomes) ACTIM (CFDT) CEPME (CFDT - CGT - FO - UGICT.CGT - SNB.CGC) Caisse des Dépôts et Consignations (CFDT - CGT - FO) Crédit Foncier de France (CFDT - CFE.CGC - CFTC - CGT - FO - SNA) Comptoir



des Entrepreneurs (CFDT - CGT - FO - SAND.DIMPP - SNCME - CFE.CGC) Caisse Française de Développement (CFDT - CGT) Caisses d'Epargne (CFDT - CGT - SU) Banque Française de Commerce Extérieur (CFDT - CGT) Crédit National (CFDT - CGT - FO) COFACE (CFDT - CGT - FO - CGC) Crédit Local de France (CGT).

Cette création fut aussitôt soutenue par la Fédération des Finances CGT et suivie par Jean-Christophe CHAUMERON adjoint à notre secrétaire générale Pierrette CROSEMARIE et par Pierre-Yves CHANU du secteur économique de la Confédération.

DE LA DÉFENSE DES MISSIONS ET DES PERSONNELS EST VENUE UNE VISION COHÉRENTE DES MISSIONS AU SERVICE DE TOUTE LA SOCIÉTÉ :

- La politique monétaire et le crédit
- Le soutien aux entreprises plus particulièrement les TPE/TPI et PME/PMI
- Le soutien au commerce extérieur
- Le financement du logement social à partir de l'épargne populaire
- Le financement des collectivités locales
- L'assurance publique
- L'inclusion bancaire avec un service bancaire de base.

TOUTES CES MISSIONS FURENT POPULARISÉES AU SEIN D'UN PÔLE FINANCIER PUBLIC METTANT EN SYNERGIE TOUS CES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLIC.

Non seulement ces missions étaient portées dans l'unité auprès des

UNE GRANDE REVENDICATION NÉE DES LUTTES UNITAIRES !

personnels mais l'intersyndicale, qui se réunissait régulièrement place des Victoires dans un local de la CFDT Banque de France, demandait à rencontrer régulièrement les parlementaires. C'est ainsi qu'une sénatrice communiste, Marie-Claude BAUDEAU, fut fidèle aux réunions de l'intersyndicale et devint, devant ses collègues sénateurs, la porte-parole de ce projet de pôle financier public.

Notre IHS popularisera les grandes luttes de plus de 20 ans, de la défense du dernier assureur public la CNP, à la défense du réseau et de la fabrication des billets de la Banque de France, de la défense du Crédit Foncier à la lutte contre la banalisation du livret A, la lutte pour le logement social, l'accession sociale à la propriété et l'inclusion bancaire au service des plus précaires et

travaillera en parfaite symbiose avec le mouvement social.

UNE LUTTE RESTERA HISTORIQUE : CELLE DU CRÉDIT FONCIER ET LA RETENUE PENDANT SIX JOURS DE SON GOUVERNEUR JÉRÔME MEYSSONNIER DU VENDREDI 17 JANVIER AU MERCREDI 22 JANVIER 1997. TOUTE L'INTERSYNDICALE DU SEMI-PUBLIC SOUTINT CETTE LUTTE ET DES RÉUNIONS UNITAIRES SE TENAIENT SUR PLACE.

Cette même année 2017, les syndicats de la Banque de France accueillirent les salariés en lutte du Crédit Foncier qui occupèrent le grand hall de

la Banque de France. En visite au gouverneur, le ministre de l'Economie fut retenu toute une journée pour rencontrer les syndicats et il ne put déjeuner comme prévu avec le premier ministre chinois LI PENG.

La force de l'intersyndicale et son unité permirent à ce que la séquestration d'un gouverneur et cette retenue d'un ministre de l'Économie n'entraînent aucune sanction !

Le récit de cette lutte par notre camarade Patrice FAUCHEUX « face à l'espoir » reste pour notre IHS un grand témoignage d'une lutte historique soutenue par une foule de personnalités politiques et de grands philosophes et sociologues comme Pierre BOURDIEU..

Nous retenons ce message fort de Louis VIANNET - secrétaire général de la CGT le 20 janvier 1997 devant tous les salariés en grève et occupant leur établissement :

Tenez à votre unité comme à la prunelle de vos yeux !

LE 8 MARS, ON
ARRÊTE TOUT,
TOUTES ET
TOUS
POUR GAGNER
L'ÉGALITÉ



aut-il rappeler que la journée du 8 mars est une journée internationale dédiée à la lutte pour les droits des femmes ? Que ce n'est pas la « journée de la femme », la « fête des femmes » ou une quelconque autre appellation fantaisiste ? Le 8 mars est une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et gagner l'égalité réelle au travail et dans la vie. C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême-droite sexistes et patriarcales.

Dans l'ensemble du monde du travail où elles sont présentes, les femmes subissent des inégalités de carrière et de revenus - avec un impact supplémentaire de la maternité sur le déroulement de leur carrière. De plus, les tâches domestiques et familiales leur incombent toujours et les violences sexistes et sexuelles (VSS) persistent.



ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : LE QUART EN MOINS !

Aujourd’hui, tous secteurs confondus, les femmes gagnent toujours un quart de salaire en moins que les hommes. C'est comme si chaque jour, elles arrêtaient d'être payées à 15h40 et travaillaient gratuitement le reste de la journée. À la retraite, elles sont de nouveau pénalisées car leurs pensions sont inférieures de 40 % en moyenne à celles des hommes !

Au sein des ministères économiques et financiers (MEF), l'écart salarial est évalué à 10,3 % en 2023. Un écart ramené à 7,9 % au prétexte que certains écarts seraient justifiés et d'autres non.

Même si elles tendent à se réduire, les inégalités salariales persistent. Pire : en tant de crise, l'écart stagne, voire progresse. De nombreuses études montrent que l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mis en place en 2019, n'améliore en rien la situation. Ce qui explique que la généralisation de cet index à la Fonction Publique ait été très négativement accueillie par les organisations syndicales.

Ces inégalités perdurent en raison de la persistance de faits décrit comme la « boîte de verre » dans laquelle les femmes sont enfermées et qui creuse les inégalités :

- le « plancher collant », dû au temps partiel et à la précarité qui amène de nombreuses femmes à passer leur vie au Smic (56 % des smicard·es sont des femmes) comme les enquêterices de l'INSEE au sein de nos MEF ;
- les « parois de verre », qui concentrent les femmes dans des emplois à prédominance féminine dévalorisés et sous-payés ;

- le « plafond de verre » qui restreint l'accès des femmes aux postes à responsabilité ;
- le « plafond de mère », qui les discriminé sur fond de maternité réelle ou soupçonnée ;
- le sexism et les VSS au travail et en dehors, qui entraînent des conséquences dramatiques sur la vie et la carrière des femmes et qui creusent encore plus les inégalités.

EXTRÊME DROITE ET PATRIARCAT : CONTRE LES FEMMES, MÊME COMBAT !

Derrière l'instrumentalisation des discours féministes à des fins racistes, le sexism fait bel et bien toujours partie de l'idéologie conservatrice et réactionnaire des organisations d'extrême droite. Leurs projets s'appuient sur la différence sexuelle « naturelle » qui différencie les femmes et les hommes pour mieux les assigner à leurs rôles sociaux spécifiques, renvoyant les femmes à la maison et surtout à leur rôle de mère. Leurs propositions entérinent l'ordre patriarcal, le radicalise.

Avec l'extrême droite, les droits des femmes restent en cuisine

En matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, l'extrême droite n'avance aucune proposition. Et pour cause, elle nie les chiffres. Ainsi, le RN a voté contre les lois sur l'égalité professionnelle au Parlement européen. Pire encore, le programme économique de l'extrême droite est ultra-libéral : il s'attaque au Smic, aux protections collectives, à la Sécurité sociale... Autant de mesures qui fragilisent en premier lieu les femmes.

De plus, sous l'apparence de nouveaux droits, les propositions de « revenus pour mères au foyer », « droit des femmes à rester chez elles » ou la « libre répartition du congé parental » assignent les femmes à leur « fonction de procréation » et au travail domestique.

Gagnons la réciprocité des droits entre les femmes et les hommes

Le droit au travail des femmes est fondamental pour assurer leur reconnaissance sociale et leur indépendance économique, garanties essentielles pour pouvoir faire ses propres choix.

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ DES FEMMES

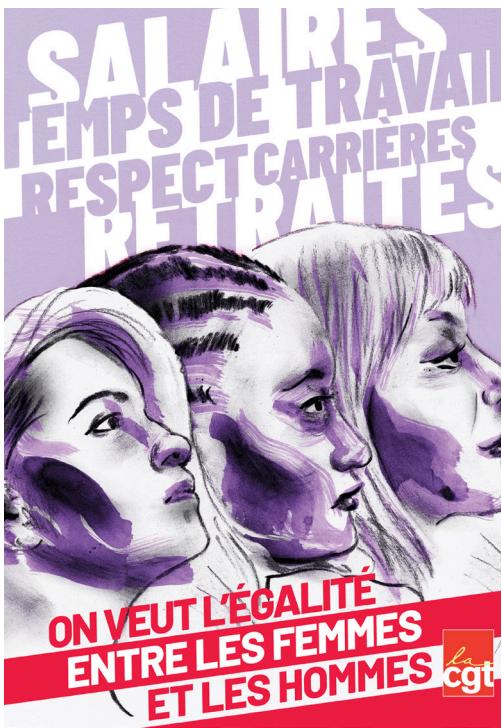
Pénibilité minimisée, risques sous-estimés, affections spécifiquement féminines niées, facteurs de risques secondaires sous évalués, cancers professionnels non reconnus... Les risques professionnels des travailleuses sont « majoritairement invisibles et silencieux » alertait, en juin 2023, un rapport du Sénat. Ces inégalités ont de graves conséquences sur la santé des femmes.

Des risques invisibles et silencieux qui pèsent sur la santé des femmes

L'absence de prise en compte de certaines spécificités féminines tend à augmenter sensiblement les accidents du travail et maladies professionnelles chez les travailleuses. En effet, les femmes sont plus exposées aux troubles musculo-squelettiques (TMS), aux troubles psycho-sociaux, aux risques organisationnels.

La fermeture de nombreux centres d'interruption volontaire de grossesse (130 en 2022) remet en cause l'accès à l'avortement et à la contraception. C'est pourtant la maîtrise de la maternité qui a permis aux femmes de gagner leur émancipation au travail et dans la vie.

Lutter contre les maux invisibles, c'est aussi lever le tabou autour des pathologies menstruelles et de la ménopause. De nombreuses salariées souffrent de règles douloureuses, d'endométriose. Pour elles, c'est la double peine : elles



La volonté de contrôle de la vie des femmes s'étend jusqu'aux droits des femmes à disposer de leur corps, en s'attaquant au droit à l'avortement ou l'accès à la contraception. Les mesures pour la santé des femmes s'inscrivent uniquement dans une perspective nataliste. De plus, l'extrême droite instrumentalise les violences faites aux femmes, pour diffuser son message anti-immigration. Comme si les violences faites aux femmes étaient liées à une culture, à un pays, à une religion ou une classe sociale. Considérer qu'un violeur ne peut être qu'un étranger alimente la culture du viol. C'est au sein de l'espace privé que se produisent en majorité les violences sexuelles.

subissent des jours de carence lorsqu'elles sont obligées de se mettre en arrêt maladie. Harcèlement sexiste ou sexuel, agression, viol : 30 % des salariées ont déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail. 70 % de ces victimes déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur et 40 % de celles qui parlent estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement.

L'égalité passe par une approche genrée de la santé des femmes au travail.

La CGT Banque de France, comme les années précédentes s'inscritra pleinement dans cette journée d'actions du 8 mars, en appelant le personnel à participer aux rassemblements organisés sur tout le territoire.

En amont de cette journée importante pour le droit des femmes, la CGT Banque de France souhaite sensibiliser toutes et tous les collègues aux VSS en organisant deux événements :

- Du 4 au 6 mars, la fédération des Finances animera la formation « Combattre les VSS au travail », destinée à toutes et tous les adhérent·e·s de notre syndicat.
- Le 6 mars, le syndicat CGT BDF invitera les 10 000 agent·e·s de l'institution à participer à une conférence débat sur le thème des VSS. Cette conférence sera animée par Anne Bouillon, avocate et auteure de l'ouvrage « Affaires de femmes ». Anne Bouillon, avocate passionnée, féministe, est investie depuis une vingtaine d'années dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans cet ouvrage, elle livre comment elle travaille pour plaider pour elles, les femmes. Viols, féminicides, prescriptions, séparations, etc...Anne Bouillon témoigne de ses rencontres, toutes différentes, avec ces femmes meurtries et livre une part de leur histoire. Procès, condamnations, classements sans suite... l'avocate nous apporte son regard professionnel sur la justice. Son combat peut se résumer à cette citation extraite de son ouvrage :

« Une femme qui n'a jamais été insultée, agressée, harcelée, tripotée, violée, battue, dénigrée, rabaissée, ou discriminée parce qu'elle est femme, cela existe sans doute. Simplement, je n'en ai jamais rencontrée. »

Au travers de ces deux événements forts, la CGT Banque de France continue son combat contre toutes formes de discriminations en sensibilisant chacune et chacun sur l'importance de mener ces luttes.

#UN JOUR SANS NOUS

Ce n'est qu'en 1981 que les femmes en douane eurent le droit d'enfiler l'uniforme pour la première fois. Nos plus anciennes collègues racontent que les premiers temps furent difficiles pour elles ! « Oubliées » à la brigade lorsque l'équipe partait sur le terrain, cantonnées à la tâche de faire le café, devoir entendre des propos machistes, ces pionnières ont courageusement ouvert la voie !

Aujourd'hui dans la branche dite de la « surveillance » on ne dénombre encore que 25 % de femmes et tout juste 12 % pour les spécialistes (marins, motocyclistes, et maîtres de chien)

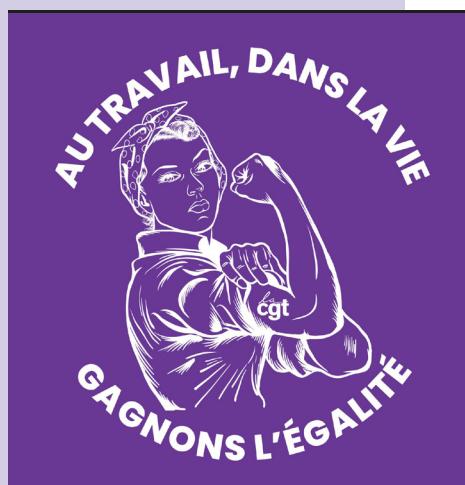
Il faut dire que malgré l'engagement de l'administration (seulement en 2020) dans un plan sur l'égalité femmes/hommes, la réalité du terrain n'est pas toujours très « womanfriendly ».

L'uniforme tout d'abord. En 2025, certaines de nos collègues sont encore contraintes de porter un gilet pare balles masculin qui par définition ne prend pas en compte la physionomie féminine. Il semblerait que nos décideurs n'étaient pas au courant que les agentes étaient pourvues de poitrine...

Et dans la pratique être une femme sur le terrain peut être logistiquement rapidement compliqué... Comment aller aux toilettes lors d'une planque ? Comment changer ses protections hygiéniques quand on est sur la route ? Comment assurer une journée de travail physique lorsque les douleurs des règles nous donneraient juste envie de rester couchée ? Comment en parler sans s'entendre dire « la surveillance c'est ça, si ça ne te convient pas tu peux aller dans les bureaux » ? Structurellement aussi être une femme en douane n'est pas chose aisée : les horaires décalés et l'absence de solution de garde adaptée pour les enfants poussent souvent les femmes à quitter la surveillance une fois devenue mères. Beaucoup renoncent également à passer des concours car aucune structure ne permet l'accueil des jeunes enfants dans les écoles des douanes.

Et malgré le mouvement MeToo, la reconnaissance des VSS dans notre administration demeure encore bien timide, loin du mantra directionnel « tolérance zéro pour les agresseurs et protection des victimes ».

Il est difficile en 40 petites années de faire évoluer une administration patriarcale multi-séculaire...



Retrouvez nos orientations du document d'orientation (pages 53 à 57) :

https://www.cgtfinances.fr/IMG/pdf/document_orientations_2021-2-2.pdf

Retrouvez tous les tracts, affiches, dessins, infos :

<https://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/>

8 MARS : ON ARRÊTE TOUT POUR CONQUÉRIR DU TEMPS POUR NOUS

70 % des tâches domestiques et familiales sont assumées par les femmes, 30 % d'entre elles sont enfermées dans des emplois à temps partiel. Ces deux chiffres soulignent le fait que le temps des femmes est très différent du temps des hommes. C'est le premier facteur explicatif des inégalités professionnelles.

Les femmes ne doivent plus être contraintes de sacrifier leur travail ou d'enchaîner les doubles journées !

Le manque de temps, la précarité, l'absence de réel service public du soin et du lien tout au long de la vie impactent la vie professionnelle et privent les femmes d'un réel choix de carrière ou de temps de travail.

Avoir du temps pour nous est un réel enjeu pour une réelle égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Réduire le temps de travail à 32h hebdomadaires, c'est permettre aux femmes comme aux hommes d'avoir du temps libéré pour leur parentalité, pour aider leurs proches, pour leurs loisirs et leurs engagements citoyens (sociaux et sociétaux). C'est aussi un moyen pour réduire le nombre de temps partiel et créer des emplois.

Développer, allonger et améliorer les congés maternité, paternité, accueil d'un enfant, congés parentaux et d'aidants-es, c'est donner le choix de pouvoir s'occuper de ses proches durant sa carrière.

Garantir un service public de qualité tout au long de la vie permettrait de rapprocher le temps des femmes de celui des hommes. C'est donner un réel choix de carrière et de temps de travail aux femmes.

MAYOTTE

UNE TRAGÉDIE COLONIALE



© Généré à l'aide de l'IA - stock.adobe.com // CGT Finances

Immediatement après le passage du cyclone Chido qui a durement frappé Mayotte les 14 et 15 décembre 2024, La CGT et son association de solidarité l'Avenir social se sont mobilisées pour venir en aide aux sinistrés de Mayotte. Cet appel à la solidarité a été largement entendu par les organisations de la CGT, leurs adhérents, et les salariés.

La plupart des logements, souvent très fragiles, ont été emportés, l'aéroport a été gravement endommagé, tout comme la majorité des infrastructures routières et électriques. Surtout, plus de 100000 habitants résidaient dans des bidonvilles qui sont désormais réduits à néant. Nombre d'entre-eux avaient choisi de ne pas abandonner leurs maigres possessions et se sont retrouvés ensevelis sous des débris de métal.

La catastrophe a mis en lumière la triste réalité du « 101ème département » français, champ d'expérimentation des pires politiques sécuritaires et xénophobes, et ce depuis bien avant sa création suite à la promesse électorale de Nicolas

Sarkozy en 2007. Les inégalités et les difficultés sociales majeures qui affectent Mayotte sont en effet les conséquences d'une politique intentionnelle de l'état français depuis le sabotage du processus de décolonisation des Comores. Jusqu'en 1974, Mayotte formait en effet avec ses 3 îles soeur le territoire français des Comores avec une population unie par l'histoire, les liens familiaux, la langue, la religion et les traditions.

Pour justifier le démembrément illégal de l'archipel des Comores, la France s'appuie encore aujourd'hui sur le résultat tronqué du référendum d'autodétermination organisé en 1974 sur recommandation de l'ONU. Si le Oui l'avait emporté à hauteur de 95 %, il n'avait obtenu que 4300 suffrages contre 8100 à Mayotte où la participation avait été peu élevée en raison de l'intimidation du camp indépendantiste. La campagne, d'une grande violence sur l'île, avait été en effet marqué par l'alliance hétéroclite des notables mahorais avec les réseaux d'extrême-droite de l'armée française et les commerçants franco-malgaches.

Impitoyable, l'État français entreprend depuis cette date, au mépris du droit international et malgré plus de 20 résolutions de l'assemblée générale de l'ONU condamnant unanimement la France, une politique de recolonisation à Mayotte et néocoloniale sur le reste du territoire des Comores. Politique néocoloniale aux Comores, officiellement indépendante depuis 1975, avec l'administration directe par le « mercenaire » français d'extrême-droite Denard jusqu'en 1989, les dépositions par l'armée française de 3 présidents et surtout le contrôle économique par les intérêts français avec la mainmise totale de Bercy sur la Banque Centrale, tandis qu'à Mayotte, la fin de la libre circulation, avec l'instauration du visa Balladur, a provoqué depuis 1995 plus de 20000 morts lors des traversées entre Anjouan et Mayotte. La départementalisation de Mayotte en 2008 a inévitablement accéléré le développement différencié des différentes îles de l'archipel engendrant les pires tensions identitaires et racistes dans un océan de pauvreté.

Après le désastre occasionné par l'ouragan Chido, l'État français n'aura bientôt d'autre issue que de rompre avec sa politique coloniale. Cela passe par le rachat de ses erreurs vis à vis de la population comorienne en mettant en œuvre une politique sincère de réconciliation et de coopération pour un réel développement économique de l'archipel.

PAIX

HIROSHIMA 80 ANS APRÈS, PLUS JAMAIS ÇA...



Photo Sylvain Goldstein/CGT

Il y a quatre vingt ans avait lieu le largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki.

Le 10 décembre 2024, le prix Nobel de la Paix a été attribué à Nihon HIDANKYO, une association japonaise représentant les survivants des bombardements atomiques sur Hiroshima et Nagasaki les 6 et 9 août 1945. Nihon HIDANKYO lutte depuis de nombreuses années pour l'élimination des armes nucléaires, pour le respect de la constitution pacifiste du Japon adoptée sous la pression du peuple japonais au lendemain de la guerre. Cette constitution est depuis sans cesse remise en question, tant par les dirigeants politiques japonais que par le lobby militaro-industriel américain, principal fournisseur de l'armée japonaise...

En ce début d'année, la CGT et le Mouvement de la Paix ont donc eu l'honneur d'accueillir une délégation de l'association représentée par Shigemitsu Tanaka, survivant du bombardement atomique de Nagasaki et récipiendaire officiel du prix Nobel, Toshiaki Ishikawa, vice-président du Syndicat japonais Zenzoren avec lequel la CGT entretient des liens étroits ainsi que la représentante du mouvement de la Paix Japonais.

Dans ce cadre, ce 23 janvier, un meeting a été organisé au siège de la CGT à Montreuil. Plus de 300 personnes

y sont présentes, attentives aux interventions de nos camarades japonais. Témoignages terribles et émouvants de l'horreur absolue que représente la guerre nucléaire mais aussi un appel à l'action contre la propagande des fauteurs de guerres et la loi du plus fort, pour le multilatéralisme, la primauté du droit international et la coopération fraternelle des peuples.

Après quoi le micro a été donné à la salle pour les prises de parole de nombreux militants de la CGT et du mouvement de la paix. L'importance de la pétition pour l'élimination totale des armes nucléaires, déjà traduite en une dizaine de langues, est signalée pour l'éveil des consciences sur le sujet. La France, puissance nucléaire, dépense 7 milliards d'euros par an pour la modernisation de son arsenal de bombes atomiques, une folie, qui de l'aveu même de l'ancien ministre de la défense Paul Quilès, fait peser une « assurance mort » sur les pays qui détiennent ce type d'armement.

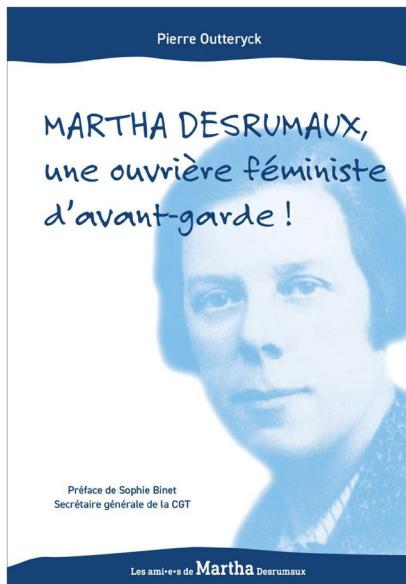
La France doit s'engager résolument sur la voie du désarmement en ratifiant le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entré en vigueur le 22 janvier 2021 et suivre l'exemple de l'Afrique du Sud, seul pays à avoir construit des armes nucléaires, puis à les avoir démantelées volontairement après la chute du régime d'apartheid.



Photo Sylvain Goldstein/CGT

A LIRE

MARTHA DESRUMAUX, UNE OUVRIÈRE FÉMINISTE D'AVANT-GARDE !



“
**L'EXIGENCE
D'ÉGALITÉ
DANS TOUS
LES DOMAINES**

Le Panthéon est un des symboles de notre République. Missak Manouchian était un immigré arménien qui avait réchappé au génocide perpétré par l'Empire ottoman. En France, il fut ouvrier sur le port de Marseille avant de l'être à Paris. Lorsque les cendres de notre camarade Missak Manouchian et celle de son épouse Mélinée, ont été transférées au Panthéon, nous nous sommes toutes et tous réjouis.

Aujourd'hui l'association Les Ami·e·s de Martha Desrumaux a décidé de remobiliser toutes les énergies afin que cette ouvrière entre elle aussi au Panthéon.

Martha est née dans le Nord à Comines en 1897. En 1910, elle n'a que 13 ans quand elle adhère à la C.G.T.

Elle en deviendra une des plus grandes dirigeantes du XXe siècle en accédant au poste de secrétaire générale de l'Union départementale du Nord. Durant toute sa vie, elle s'est battue pour que les ouvrières aient une place dans la vie sociale, syndicale, politique. Alors que cela ne se disait pas, ni dans le mouvement ouvrier ni dans la CGT, Martha était une ouvrière féministe.

Pierre Outteryck, professeur

agrégé d'histoire, membre de l'Institut d'Histoire Sociale CGT, met à disposition de l'association un ouvrage de plus d'une centaine de pages : *Martha Desrumaux, une ouvrière féministe d'avant-garde !*

Sophie Binet, secrétaire générale de la Confédération, a rédigé une belle préface.

La lecture de cet ouvrage rend compte des différents combats de Martha Desrumaux, et à travers elle, ceux des travailleurs, des travailleuses et de leurs organisations.

Extrait de la préface de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, novembre 2024

“Ces luttes, ces acquis ont été guidés par la volonté de gagner le respect du droit au travail des femmes et l'exigence d'égalité dans tous les domaines. Le 20ème siècle, celui dans lequel a vécu et lutté Martha DESRUMAUX a été celui de la conquête de droits fondamentaux pour et par les femmes qui ont bousculé la famille et la société. Il revient aux générations présentes de lutter pour que le 21ème siècle soit celui de transformations émancipatrices. “



Credit photo: Fotosearch - GraphicObsession.

Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



MUTUALITÉ FRANÇAISE Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits SOCRAM BANQUE, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° OrIAS 13005670 (www.orias.fr)